

Procès-Verbal sommaire de l'Assemblée Générale du mardi 22 mars 2022

Date de convocation : 8 mars 2022

Nombre de membres du Bureau : 10 titulaires – 10 suppléants

Le 22 mars 2022 à 17h45, s'est tenu l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Pierre-Marc KNAFF, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 mars 2022.

Membres présents avec voix délibérative : Mme ASSELBORN-BINTZ, M. CIMARELLI, Mme FATTORELLI, M. HAMEN (à partir du point 7), M. KNAFF, Mme GUILLOTIN, Mme REBSTOCK-PINNA, M. REHIBI, M. RISSER, Mme SILVESTRI (jusqu'au point 6) et Mme VIDAL

Membres excusés : M. FELTEN (procuration à Mme VIDAL), M. HAMEN (jusqu'au point 6), M. HEGAY (procuration à M KNAFF), M. HENROTTE (procuration à Mme ASSELBORN-BINTZ) et M. SCHUH

Membres absents : Mme BOEVER-THILL, et M. WEIMERSKIRCH

Présents sans voix délibérative : M. CODELLO, M. COMMARD, Mme HABAY-LÊ, Mme SILVESTRI (à partir du point 7) et Mme YERAL

PM KNAFF ouvre la séance en remerciant les participants à cette AG. Le quorum étant atteint il passe à l'examen de l'ordre du jour.

Les documents envoyés ou présentés en séance sont consultables sur l'extranet du GECT Alzette Belval <https://gectalzetebelval.j-doc.com/>

1. Installation nouveaux membres

DAG2022-02-01: Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval et Mise à jour de l'Assemblée Générale

Conformément au changement de Ministre des Finances du Luxembourg le 05.01.2022, ainsi qu'aux délibérations du Conseil Régional GRAND EST en date du 04.02.2022 et du Conseil Communautaire de la CCPHVA en date du 08.02.2022, l'Assemblée Générale :

- INSTALLE dans leurs fonctions :
 - o Pour le Ministère des Finances : Madame Yuriko BACKES membre-titulaire
 - o Pour la Région GRAND EST : Madame Véronique GUILLOTIN membre-titulaire et Madame Brigitte TORLOTING membre-suppléante.
 - o Pour la CCPHVA : Monsieur Sébastien REHIBI membre-titulaire.

- MET A JOUR la formation de l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval comme suit :

	voix	Délégués titulaires	Délégués suppléants
--	------	---------------------	---------------------

Ville d'Esch sur Alzette	2	M Pierre-Marc KNAFF	Mme Daliah SCHOLL
Commune de Mondcerange	2	Mme Anouk BOEVER-THILL	M Jeannot FÜRPASS
Commune de Sanem	2	Mme Simone ASSELBORN-BINTZ	Mme Franca ROMEO
Commune de Schifflange	2	M Paul WEIMERSKIRCH	M Albert KALMES
Etat luxembourgeois	2	M Claude TURMES	Mme Marie-Josée VIDAL
Etat luxembourgeois	2	Mme Yuriko BACKES	M Jean-Marie HAENSEL
Etat luxembourgeois	2	Mme Taina BOFFERDING	M Pol HENROTTE
Etat luxembourgeois	2	Mme Corinne CAHEN	M Jean-Claude FELTEN
CCPHVA	1	Mme Viviane FATTORELLI	M Gilles DESTREMONT
CCPHVA	1	M Sébastien REHIBI	M Claude BOCEK
CCPHVA	1	M Patrick RISSER	M Antoine FALCHI
CCPHVA	1	M Daniel CIMARELLI	M Stephan BRUSCO
CD54	3	M Vincent HAMEN	Mme Annie SILVESTRI
CD57	3	M Gilbert SCHUH	Mme Alexandra REBSTOCK
Région Grand Est	3	Mme Véronique GUILLOTIN	Mme Brigitte TORLOTING
Etat français	3	M Thierry HEGAY	M Frédéric CARRE

2. Mise à jour de la composition du Bureau

DAG2022-02-02 : Mise à jour de la composition du Bureau du GECT Alzette Belval

Compte-tenu de l'installation des nouveaux membres, l'Assemblée Générale VALIDE la composition du Bureau.

Délégation française	Délégation luxembourgeoise
Thierry HEGAY (1er VP)	Pierre-Marc KNAFF (Président)
Daniel CIMARELLI (VP)	Marie-Josée VIDAL (VP)
Vincent HAMEN	Anouk BOEVER-THILL
Gilbert SCHUH	Franca ROMEO
Véronique GUILLOTIN	Paul WEIMERSKIRCH

3. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25.01.2022

DAG2022-02-03: Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25.01.2022

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré VALIDE le procès-verbal du 25.01.2022 joint à la présente.

4. Compte de Gestion 2021

DAG2022-02-04 : Compte de Gestion 2021

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2021 joint à la présente.

5. Compte Administratif 2021

DAG2022-02-05 : Compte Administratif 2021

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2021 joint à la présente.

6. Affectation des résultats 2021

DAG2022-02-06: Affectation des résultats de l'exercice 2021

Après avoir adopté le Compte Administratif 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2021, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	+ 5 139.08 €
Report à nouveau	+ 150 188.67 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021	+ 155 327.75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	+ 16 618.83 €
---	----------------------

Reste à réaliser : Dépenses _ 0€	Reste à réaliser : Recettes _ 0€	Solde des restes à réaliser : 0€
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Besoin de financement de la section d'investissement	+ 16 618.83 € Positif donc pas de besoin sauf volonté de la structure
--	---

L'Assemblée Générale AFFECTE au BP2022, le résultat de fonctionnement du BP2021 comme suit:

1. Couverture de besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement » la somme de	681.17 €
2. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	+ 154 646.58 €

7. Budget Primitif 2022

DAG2022-02-07: Budget Primitif 2022 du GECT Alzette Belval et validation des contributions des délégations

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2022 annexé qui s'équilibre comme suit :

TOTAL RECETTES	1 537 235.03 €
Recettes de fonctionnement	1 518 235,03 €
Recettes d'investissement	19 000.00 €
TOTAL DEPENSES	1 537 235,03 €
Dépenses de fonctionnement	1 518 235,03 €
Dépenses d'investissement	19 000.00 €

- APPROUVE l'appel à contributions 2022 pour la délégation luxembourgeoise à hauteur de 80 000€ financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation,
- APPROUVE l'appel à contributions 2022 pour la délégation française à hauteur de 80 000 € financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation,
- DONNE tout pouvoir au Président.

8. Installation de la Commission d'Appel d'Offre

DAG2022-02-08 : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'article 22 des statuts du GECT Alzette Belval,

L'Assemblée Générale PROCÈDE, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une unique liste a été constituée.

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres du GECT Alzette Belval (en plus du Président : autorité habilitée à signer les marchés publics):

Membres titulaires	Membres suppléants
Claude BOCEK (F)	Simone ASSELBORN-BINTZ (L)
Sébastien REHIBI (F)	Anouk BOEVER-THILL (L)
Franca ROMEO (L)	Vincent HAMEN (F)
Gilbert SCHUH (F)	Patrick RISSER (F)
Marie-Josée VIDAL (L)	Paul WEIMERSKIRCH (L)

9. Présentation du Rapport d'activités 2021

DAG2022-02-09: Rapport d'Activité 2021

L'Assemblée Générale PREND ACTE du Rapport d'Activités 2021 joint à la présente délibération.

10. Communication des décisions prises par le Bureau

DAG2022-02-10 : Communication des décisions prises par le Bureau

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2022-02	Bureau du 22.03.2022	Validation du compte-rendu du bureau du 25 janvier 2022
DB2022-03	Bureau du 22.03.2022	Stratégie 2021/27 : feuille de route annuelle 2022

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion à 18h30.